

N° 87. Demande de  
subvention; travaux de  
voies

Le Conseil vu le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de B<sup>th</sup> et G<sup>lle</sup> n° 6 du  
15/3/67, page 107.

- Vu le projet d'aménagement de la chaussée du chemin du Grand Mail.  
Sollicité :

Lettre du 13/4/67 de M. le Maire.  
Demande pourra être prise en  
considération; en 1968 si la cure  
recouperait avec nouvelles voiries  
inscriptibles adoptées par le  
Comité Spécial.

Choix des subventions prévues pour l'aménagement du chemin communal dit  
"du Grand Mail" sur une longueur de 120 m.  
Le montant de la dépense sera de l'ordre de 30.000 F.

Il s'engage : - à défrayer les dépenses nécessaires au règlement de la dépense non  
couverte, à l'aide des subventions.

à maintenir en bon état d'entretien les sections de chemins  
référées à l'aide des subventions.